

# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

du 30 avril 2024

## ARRÊTE temporaire

### réglementant la circulation et le stationnement

Le maire de la commune de Vaugines,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-2 ;

Vu les articles L22-11-1 et suivants du code des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 411-26 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié par l'arrêté du 10 octobre 1968 relatif à la signalisation routière ;

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L. 113-2 ;

Vu la demande, en date du 29 avril 2024, par l'entreprise BLASCO, domicilié à Carpentras (Vaucluse),

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de sécurité pour permettre le remplacement de poteaux télécom,

#### ARRÊTE

##### Article 1 :

La circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 13 au mercredi 29 mai 2024 inclus :

- Chemin du Vallat
- Rue de la Fontaine
- Chemin de la Fontaine
- Chemin de Roumagoua
- Chemin de Faraud
- Chemin des Banquets
- Chemin de Lautin
- Chemin des Garrigues

##### Article 2 :

La signalisation sera mise en place et conforme à la réglementation en vigueur par l'entreprise BLASCO.

##### Article 3 :

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée des travaux.

##### Article 4 :

La gendarmerie, les services municipaux de police sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vaugines, le 30/04/2024

Mme Le Maire,  
Frédérique ANGELETTI

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Vaugines. The stamp contains the text 'MAIRIE' at the top, 'VAUGINES' at the bottom, and '160' in the center. A blue ink signature is written over the stamp.